

Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

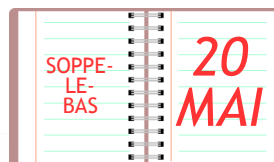
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints
Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 27 MARS 2017
Directeur de publication : Richard MAZAJCZYK

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Calendrier des manifestations

EN MARS

- Le 30 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

EN AVRIL

- Le 12 : Don du sang, maison polyvalente à Guewenheim

EN MAI

- Le 13 : Fête du jeu, à Soppe-le-Bas
- Le 20 : Journée citoyenne/« plantations de printemps »

EN JUIN

- Le 14 : Don du sang, maison polyvalente à Guewenheim
- Le 15 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut



État civil

- **Manon**, le 9 février, fille de Quentin BREDA et d'Aurora GROSS

- **Lise**, le 16 février, fille d'Elie FESSELER et d'Eva ALOISI



C'est le 20 mai 2017 qu'aura lieu la troisième édition de la Journée citoyenne dans notre village.

Une nouvelle occasion, pour les Soppois, de participer à une journée qui se veut à la fois conviviale, citoyenne et solidaire !

AGIR

AGIR à votre service, à Masevaux, à domicile

Besoin à domicile d'un coup de main ponctuel ou d'une aide régulière ? sans devoir se soucier des formalités administratives, tout en étant solidaire des personnes en recherche active d'emploi, et en bénéficiant d'une réduction fiscale (50 % du prix de la prestation) !

Depuis bientôt 30 ans, notre association à but non lucratif propose aux particuliers (ainsi qu'aux collectivités, associations et entreprises), la mise à disposition de personnel adapté à leurs besoins, pour des travaux ponctuels ou réguliers. Quelques exemples :

- **travaux ménagers** : ménage courant, nettoyage de fond, lavage des vitres...
- **repassage** : à votre domicile

• aide aux courses

• **entretien du jardin et du potager** : désherbage, tonte, débroussaillage, taille de haies, arrosage des fleurs et du potager, bêchage, ramassage des feuilles mortes...

• aide au déménagement

• **petit bricolage** : montage/démontage de meubles, aide aux travaux de peinture ou de tapisserie...

• **manutention** : rangement du bois de chauffage, rangement de caves ou de greniers

• déneigement...

AGIR est une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Elle permet à des personnes à la recherche active d'emploi de mettre le pied à l'étrier et leur propose formation et accompagnement personnalisés. Par ailleurs le suivi rigoureux de leurs interventions est gage

d'un service de qualité. Pour ces raisons AGIR bénéficie depuis toujours du soutien des collectivités, et les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction fiscale.

Contact :

Emmanuelle HUSSER
AGIR

9, place des Alliés
68290 MASEVAUX
Tél. : 03 89 38 86 81

Courriel : contact@agir68.fr
Site Internet :
www.agir-thann.fr



AGIR propose ses services sur l'ensemble du Pays Thur-Doller et dispose d'antennes sur les secteurs de Cernay, Masevaux, Saint-Amarin et Thann. Des permanences y sont assurées tous les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 11 h.

Cabinet infirmier

Suite à une coupure intempestive de notre ligne téléphonique courant février, nous tenions à présenter nos excuses à tous nos patients pour ce désagrément.

Le problème est désormais réglé. Le cabinet infirmier est à nouveau joignable au 03 89 74 30 96 7 jours sur 7 pour toutes demandes de soins.

Séverine PIERRAT

Yvette PFANTZER



PRINTEMPS 2017

Numéro 88

Le journal de Soppe-le-Bas



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Dans ce numéro :

Élections 2

Sapeurs-pompiers 3

Solidarité 4

Conseil de fabrique 4

Associations 6

Calendrier des manifestations 8

État civil 8

Qu'elle était verte ma vallée...

Entre Soppe-le-Bas et Diefmatten, le vallon du Soultzbach s'élargit. Autrefois, le ruisseau serpentait au milieu des prairies. Son lit était peu profond, et il débordait régulièrement. Mais il devait être poissonneux : en 1928, la mairie a vendu 42 cartes de pêche. En hiver, les prairies inondées gelaient et permettaient de patiner sans danger. Les crues déposaient souvent des bancs de sable sur les rives, à tel point qu'en 1909 la commune a mis aux enchères le sable déposé sur les terrains communaux.

C'était le domaine des oiseaux des prairies humides. Un couple de courlis cendrés y nichait. On pouvait admirer le vol fantaisiste d'une dizaine de vanneaux huppés, ou se faire surprendre par l'envol d'une bécassine des marais.

Quelques grues cendrées y avaient même fait escale lors de leur migration. C'était en 1970.

Et puis il y a eu l'autoroute : un talus de quelques mètres de haut qui nous cache Diefmatten. Et puis il y a eu la déviation, qui coupe de nouveau le vallon et prend encore quelques hectares. Il ne s'agit pas de critiquer ces deux réalisations : elles ont permis au village de se développer, et aux habitants de ne plus vivre dans la hantise de l'accident. Il faut savoir ce que l'on veut.

Lors du remembrement, le lit du ruisseau a été rectifié. Finies les méandres bucoliques : c'est devenu un fossé plus profond, plus rectiligne et beaucoup moins poétique.

Et puis il y a eu la zone artisanale. Les élus ont pensé qu'il était préférable de regrouper les activités sur

un site unique, dans l'optique de garder aux trois villages leur caractère rural. Ils ont même aménagé, au bout de la zone, au bord du ruisseau, une mare sauvage qui recèle une faune et une flore bien spécifiques.

Et puis, ce n'est pas fini, il va y avoir une nouvelle zone d'activité, de l'autre côté de la déviation, sur le ban de la commune de Diefmatten. Elle sera beaucoup plus grande que celle de Soppe. Elle est mise en place par la communauté de communes de la Porte d'Alsace, qui voit dans la proximité de la route un avantage certain. L'urbanisation, ça ne concerne pas que les grandes villes.

C'était un petit vallon verdoyant. Mais le courlis cendré ne reviendra plus.

André DEYBER

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du **Flash 313** vous souhaite d'ores et déjà de très joyeuses fêtes de Pâques.



Travaux à Guewenheim, déviation à Pont d'Aspach pour rejoindre Masevaux

Du fait d'un important chantier de voirie qui sera lancé à Guewenheim le 27 mars et qui durera jusqu'en octobre 2017, les automobilistes ne pourront pas emprunter l'axe principal desservant la vallée de la Doller pour remonter vers la vallée pendant la durée des travaux. La route sera barrée juste après l'accès à la zone industrielle de la Doller (la circulation sera en revanche possible de Guewenheim vers Pont d'Aspach). Une déviation sera mise en place à partir du rond-point de Pont d'Aspach. Les automobilistes qui souhaitent rejoindre Masevaux seront dirigés vers le vallon du Soultzbach. Les voies communales entre Soppe-le-Haut et Sentheim et entre Mortzwiller et Sentheim seront interdites à la circulation dans les deux sens pendant la durée des travaux, sauf ayants droit : riverains, propriétaires fonciers, exploitants agricoles et forestiers.

À MÉDITER

« En automne, je récoltai toutes mes peines et les enterrai dans mon jardin. Lorsque avril refleurit et que la terre et le printemps célébrèrent leurs noces, mon jardin fut jonché de fleurs splendides et exceptionnelles »

Khalil GIBRAN

Présidentielle et législatives 2017



Le premier tour de l'élection du président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour (s'il est nécessaire d'y procéder) le dimanche 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et

18 juin 2017.

Si vous êtes absent, pensez au vote par procuration ! Vous pouvez gagner du temps et préparer votre demande en ligne. Le formulaire de demande de vote par procuration est accessible sur www.service-public.fr. Il peut être rem-

pli sur ordinateur puis imprimé et remis à la brigade de gendarmerie. Toutes les informations relatives au vote par procuration ainsi que le formulaire sont disponibles sur le site des services de l'État : www.haut-rhin.gouv.fr

Délivrance des cartes nationales d'identité

Les services de l'État ont décidé de procéder à l'informatisation des procédures de délivrance ou de renouvellement des cartes d'identité.

À partir du 28 mars 2017, vous devrez effectuer votre demande de carte nationale d'identité dans l'une des 27 mairies équipées d'un dispositif de recueil : Andolsheim, Altkirch, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, Huningue, Illzach, Kaysersberg Vignoble, Masevaux-Niederbruck, Mulhouse, Munster, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, Rouffach, Saint-Amarin, Saint-Louis, Sainte-Marie-aux-Mines, Sierentz, Thann,

Wintzenheim, Wittelsheim, Wittenheim.

Vous pourrez faire votre pré-demande en ligne (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>) via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour cela, vous devrez créer un compte personnel sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>) et saisir votre état civil et votre adresse.

Il faudra prendre note du numéro de pré-demande qui vous sera attribué et choisir l'une des 27 mairies équipées du dispositif de recueil, rassembler vos pièces justificatives (2 pho-

tos d'identité récentes et identiques, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, 1 copie intégrale de votre acte de naissance et votre ancienne carte nationale d'identité s'il s'agit d'un renouvellement). Vous devrez vous rendre au guichet de l'une des 27 mairies avec votre numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

La carte nationale d'identité sera à retirer dans la mairie où vous aurez déposé votre demande.

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr.

Projet de mise en place d'un cours de yoga

À partir de la rentrée de septembre 2017, un cours de Hatha Yoga pourrait être dispensé dans la salle communale. Les créneaux disponibles pour cette discipline seraient à définir comme suit : soit le lundi, soit le mercredi, de 18 h 30 à 19 h 45 (un seul cours par semaine).

Ce cours d'1 h 15 commence par une relaxation, suivie d'un échauffement et de postures, pour finir par un temps d'intégration, d'exercices de respiration, puis d'assise silencieuse.

Ce travail se fait sur une respiration spécifique, base du travail en yoga.

Le yoga procure un bien-être physique, mental et intérieur durable.

Il se pratique à tout âge et ne nécessite aucun prérequis. (Cette discipline s'adapte à l'élève et non l'inverse.)

Si vous êtes partant pour cette activité, n'hésitez pas à en parler autour de vous et surtout faites-le savoir en mairie en précisant la préférence pour le jour.

Du nombre de personnes intéressées dépend le démarrage de cette activité.

Médiabus

Le Médiabus stationnera rue du Lauragais à Soppele-Bas, de 14 h à 14 h 45, les 27 avril, 22 juin,

28 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 28 décembre 2017. Retrouvez toutes les dates sur le

site de la Médiathèque départementale du Haut-Rhin (www.mediathèque68.fr).



Créaliance

Le CSC Créaliance c'est... L'ESPACE JEUNESSE

Pour cette année scolaire 2016-2017, un animateur de plus est venu en renfort le midi et le soir pour accueillir dans de bonnes conditions d'encadrement les enfants. Ce qui montre que l'accueil périscolaire se porte bien de par sa constante progression d'accueil.

Cette année, nous avons presque pu honorer toutes les demandes des parents et très peu de familles sont sur liste d'attente, contrairement aux deux années précédentes.

Sur le plan pédagogique, plusieurs sujets nous tiennent à cœur comme :

- le respect des consignes, de la politesse, du savoir vivre ensemble, construire des relations apaisantes et de respect entre enfants ;
- un nouveau regard sur l'alimentation avec une sensibilisation sur la manière de s'alimenter (les différents groupes alimentaires), l'importance de bien mâcher les aliments, de prendre son temps, de manger dans le calme, etc. ;
- une approche artistique avec deux artistes : Piet MONDRIAN et Alberto GAIACOMETTI ;
- et bien sûr, notre passion du sport à travers de nombreux jeux collectifs, des parcours sportifs à pied ou bien à trottinette.

Tout est mis en œuvre pour que votre enfant passe un moment agréable en notre compagnie. Le périscolaire est un peu comme sa deuxième famille avec une équipe d'animation bienveillante. Venir à l'accueil périscolaire, c'est apprendre à grandir, à quitter ses parents, à jouer avec ses camarades, à partager afin de s'épanouir dans un espace collectif.

Le CSC Créaliance c'est aussi... L'ESPACE ENFANCE

Les multi-accueils de Burnhaupt-le-Haut, Sentheim et Masevaux proposent aux enfants âgés de 2 ans et scolarisés en septembre 2016, un accueil de quelques heures par semaine pour les aider à se sociabiliser, découvrir la vie en collectivité et de nouveaux copains...

Tous les enfants de 10 semaines à 3 ans sont les bienvenus à l'Espace Enfance ! Il reste des places sur les sites de Masevaux et Sentheim.

N'hésitez pas à vous inscrire sur liste d'attente pour vos souhaits d'accueil.

M^{me} Frédérique GALLI, chargée des inscriptions enfance, se tient à votre disposition pour tous renseignements : enfance.accueil@crealiance.org ou par téléphone au 03 89 39 00 14.

Permanences téléphoniques : lundi 9 h-12 h, mercredi 9 h-12 h et 14 h-18 h, vendredi 9 h-12 h et 14 h-18 h

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) du CSC Créaliance :

Un lieu d'information, d'animation et d'échanges au service des familles de la communauté de communes qui recherchent un mode de garde et des assistantes maternelles qui accueillent des enfants.

Un bulletin trimestriel et de nombreuses animations en matinée et en soirée y sont proposés : les matinées créatives avec les multi-accueils, les rencontres itinérantes autour du jeu, la gymnastique pour enfants, le groupe de paroles, la bibliothèque... autant d'occasions de se former et de tisser des liens.

N'hésitez pas à contacter le RAM à Masevaux au 03 89 82 47 35 ou à Burnhaupt-le-Haut au 03 89 62 72 00 pour de plus

amples renseignements ou pour avoir les coordonnées des assistantes maternelles.

Ces services sont gratuits.

L'ESPACE ADULTE du CSC Créaliance... C'est quoi ? C'est pour qui ?

Un espace d'activité diversifié, varié et dynamique pour toute la famille !

Activités socioculturelles pour les adultes (danse, yoga, scrapbooking, atelier bois, bibliothèque, cuisine asiatique, tissage, vannerie, couture, patchwork, canage de chaises, peinture, café trico'thé, danse fitness' et latinos) et pour les familles (enfants avec parents, grands-parents...), un programme d'animations toute l'année qui mêle sorties, spectacles, bourse aux vêtements, animations jeux avec la ludothèque du CSC, vacances familles... Et pour tous les acteurs de l'éducation des enfants, des soirées débats, des animations parents enfants, un café des parents en lien avec le Réseau parents 68 de la Vallée de la Doller et du Vallon du Sultzbach.

Pour tous renseignements, contacter Aline VALLEY – Responsable Espace Adulte 03 89 39 20 65 ou adulte.resp@crealiance.org

Retrouvez l'actualité du CSC Créaliance sur le site Internet www.crealiance.org, ou sur Facebook, le Journal des Spectacles et l'Alsace pour Sortir.

Accueil : 03 89 82 43 12 ou accueil@crealiance.org



Flore et Loisirs

Flore et Loisirs a tenu son assemblée générale le 3 février 2017. Comme à l'accoutumée, ce rendez-vous annuel a été l'occasion, pour l'association, de dresser le bilan de ses activités de l'année écoulée et de se pencher sur celles de l'année à venir.

Rétrospective

2016 a été une année un peu particulière, à plus d'un titre. Si la section « peinture » de Flore et Loisirs est restée en sommeil, la section « poterie » s'est elle aussi vu contrainte de suspendre ses activités suite aux inondations de juin, qui ont rendu le caveau sous la mairie inutilisable. Flore et Loisirs ne s'en est pas moins fidèlement acquittée de sa mission d'embellissement et d'animation du village. Comme chaque année, elle s'est chargée du fleurissement, des décorations de Pâques et des décorations et illuminations de Noël, avec le soutien actif de la commune. Les « plantations de printemps » se sont de nouveau déroulées dans le cadre de la Journée citoyenne organisée par la commune – une collaboration fructueuse, qui avait déjà fait ses preuves en 2015. L'association a également organisé son traditionnel repas paella, en sep-

tembre. Elle s'est par ailleurs enrichie en 2016 d'une section « histoire et patrimoine », qui a participé au « Rendez-vous du patrimoine soppois » en octobre, tenant un stand de buvette et de petite restauration dont le bénéfice a été intégralement reversé en faveur de la souscription pour la rénovation de l'église Saint-Vincent – une nouvelle preuve de l'engagement de Flore et Loisirs au service du village.

Quels projets pour 2017 ?

L'assemblée générale a également été l'occasion d'élire de nouveaux membres au comité. Ainsi, Sophie LICHTIN et Martine MAZAJCZYK y ont fait leur entrée en tant qu'assesseurs, rejoignant Joseph WIOLAND (président), Jean-Julien WEISS (vice-président), Marie-Andrée MORANDI (trésorière), Michèle LUPORI (trésorière adjointe), Stéphanie GUTTIG (secrétaire), Thomas SPRINGINSFELD (secrétaire adjoint), Marie-Blanche EHRLICH (assesseur et coresponsable du fleurissement) et Jeannine WEISS (assesseur et coresponsable du fleurissement). Flore et Loisirs profite de cette occasion pour remercier Miriam BINDLER, sortante, de son action au sein du comité. Francis GUTTIG et Car-

lo SCHWEITZER ont été nommés réviseurs aux comptes.

En 2017, Flore et Loisirs continuera d'œuvrer en faveur de l'embellissement du village. La date des « plantations de printemps » a d'ores et déjà été fixée au samedi 20 mai 2017. Rendez-vous à 8 heures pour le café de bienvenue !

L'association reconduira également son repas paella, le dimanche 17 septembre 2017. Une date à noter dès à présent dans vos agendas !

Et ce n'est pas tout ! Flore et Loisirs participera aussi, au travers de sa section « histoire et patrimoine », à une exposition sur l'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours – un projet passionnant lancé par André DEYBER sous l'égide de la Société d'histoire de la vallée de Masevaux. Rendez-vous les samedi 18 et dimanche 19 novembre 2017 ! Si vous souhaitez rejoindre le groupe, n'hésitez pas à contacter Sophie LICHTIN, responsable de la section « histoire et patrimoine », au 03 89 26 91 32.

Bref, l'année s'annonce passionnante avec Flore et Loisirs !

Contact : Joseph WIOLAND, président, 03 89 26 91 59

L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours

Rendez-vous les 18 et 19 novembre 2017 à la salle communale, rue du Lauragais, pour une exposition consacrée à l'histoire de notre village !

ASL (Haut Soultzbach)

Marché aux puces

L'Association Sports et Loisirs (ASL) organise son 30^e marché aux puces jeudi de l'Ascension, 25 mai 2017. Animation musicale et danses folkloriques. Marnages. Réservation : 03 69 19 20 59.

Tennis

Deux cours de tennis sont à votre disposition.

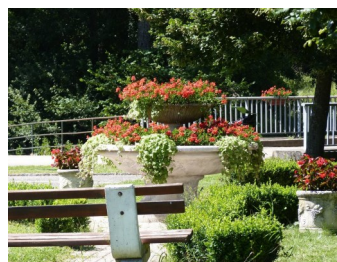
À partir du 1^{er} mai au 15 septembre : pass été.

L'école du mini-tennis reprendra le lundi 3 avril, de 16 h 30 à 17 h 30.

Les seniors autour des jeux de société

Rencontre bimensuelle : prochaine date le 6 avril de 14 h à 18 h.

Pour tous renseignements, contactez Rose Marie FRICKER, tél. : 03 69 19 20 59, e-mail : rosemariefricker@aol



Conseil sécurité

Les dangers de l'été

Pour éviter que les vacances ne tournent au cauchemar, les sapeurs-pompiers du vallon du Soultzbach vous donnent quelques conseils pratiques pour accompagner vos journées estivales.

Piqûres d'insectes

Elles sont généralement plus douloureuses que dangereuses et la douleur initiale est suivie d'un gonflement.

Que faire ?

Vous pouvez appliquer une crème contre les démangeaisons

Si l'insecte vous a laissé son dard (seules les abeilles perdent leur aiguillon), retirez-le délicatement (pour éviter de le casser) avec une pince à épiler, préalablement désinfectée avec de l'alcool à 70°.

Si la piqûre est localisée dans la bouche ou l'arrière-gorge, s'il y a risque d'étouffement, si la personne présente des signes allergiques (gonflement, douleurs intenses), appelez immédiatement le 15.

Comment se protéger ?

En évitant les conduites à risque comme :

- marcher pieds nus sur l'herbe ;
- laisser traîner des boissons et aliments sucrés ;
- porter des couleurs vives et du parfum ;
- faire des mouvements brusques pour chasser l'insecte.

Piqûres d'animaux marins

Les oursins

Leurs piquants ne sont pas venimeux, mais peuvent néanmoins s'infecter, entraînant un abcès. Il faut donc les extraire rapidement avec une pince à épiler avant de désinfecter la plaie.

Les vives

Souvent cachées dans le sable des plages du sud de la France, leur venin provoque une douleur très intense pouvant provoquer un malaise. Si possible, plongez le membre dans une eau la plus chaude possible (attention de ne pas se brûler), puis désinfectez. Donnez du paracétamol pour calmer la douleur et consultez en urgence un médecin.

Les méduses

Leur contact entraîne des lésions urticantes douloureuses, mais rarement graves, sauf chez les personnes allergiques.

Il ne faut surtout pas se gratter mais rincer la plaie à l'eau de mer sans frotter, la recouvrir de sable, puis laisser sécher. Retirez ensuite le sable à l'aide d'un carton rigide pour enlever les cellules urticantes encore présentes sur la peau. Rincez à nouveau avant d'appliquer un antiseptique.

Ne touchez jamais les méduses échouées sur la plage. Même mortes, elles conservent leur pouvoir urticant.

Comment se protéger ?

Sur les rochers et dans les zones à risques, portez des sandalettes en plastique et évitez de vous baigner si la mer est infestée de méduses.

Morsures

Les vipères sont les seuls serpents venimeux vivant sous nos climats, mais leur morsure est très rarement mortelle. Il se peut que l'on ressente une petite douleur au moment de la morsure, mais sans avoir le temps d'apercevoir le reptile. Les crocs de vipère provoquent deux petits points, souvent entourés d'une auréole rouge.

Que faire ?

Prévenir les secours.

Rassurer et allonger la victime pour éviter que le venin ne se diffuse dans son organisme.

Immobiliser la zone mordue.

Ne pas utiliser de dispositif d'extraction de venin, ne pas essayer de sucer le venin, d'inciser la plaie, de poser un garrot, ni d'injecter de sérum antivenimeux (car il peut provoquer des allergies graves).

Si possible, nettoyez la plaie avec de l'eau et du savon de Marseille, désinfectez et refroidissez l'endroit de la morsure avec un linge ou un sac rempli de glace, cela calme la douleur.

Si vous êtes dans un endroit isolé, transportez la victime sans la faire marcher et conduisez-la aux urgences.

Les accidents liés à la chaleur

Ils provoquent une surchauffe du corps, qui se traduit par une fièvre élevée, une peau rouge, des maux de tête, une forte sensation de soif, voire des vomissements, des crampes musculaires et des troubles de la conscience. Les enfants et les personnes âgées y sont plus particulièrement sensibles.

Que faire ?

Mettre la victime à l'abri de la chaleur dans un endroit frais.

La refroidir à l'aide de brumisateurs d'eau fraîche, linge humide, ventilation mécanique. La réhydrater avec de l'eau ou mieux un liquide frais contenant des glucides, des sels minéraux tels que les jus de fruits ou boissons de l'effort.

Demander un avis médical au 15.

Comment se protéger ?

Éviter les expositions prolongées au soleil, en endroit clos (voiture).

Mettre une casquette, boire régulièrement, se mouiller le visage, le cou.

Adjudant-chef
Jérôme MULLER



Circuits pédestres autour de notre village



Bientôt, deux départs de randonnées familiales, depuis l'église, verront le jour à Soppe-le-Bas :

- le circuit Notre-Dame-des-Bouleaux ;

- le circuit des 4 Bans.

Ces itinéraires seront balisés par les membres du Club Vosgien de Guewenheim et apparaîtront sur les cartographies du secteur.

Nous adressons tous nos remerciements à M. FASS-NACHT, inspecteur des sentiers du Club Vosgien de Guewenheim.

Solidarité



La Ligue contre le cancer

Cette année encore, les bénévoles soppois se mobilisent pour la campagne de quête 2017. Ils ont commencé à passer dans les foyers. D'avance merci de l'accueil chaleureux que vous leur réserverez, comme toujours !

Thermographie infrarouge

Une action de thermographie infrarouge gratuite est proposée par le Pays Thur-Doller.

La commune a été sélectionnée pour participer à

cette expérimentation. Une vingtaine de maisons situées rue Principale, côté restaurant Erhard, bénéficieront de ce diagnostic.



Conseil de fabrique

Changement de présidence

Lors de sa première séance de l'année, au mois de février, le conseil de fabrique a porté à sa tête Sophie LICHTIN. Première femme présidente du conseil de fabrique de Soppe-le-Bas, Sophie LICHTIN succède à ce poste à André LILLER, qui tenait les rênes du conseil de fabrique depuis 2007 et qui en reste membre. Le conseil de fabrique adresse ses plus vifs remerciements à André LILLER pour tout le travail qu'il a accompli pendant ses années de présidence.

Pas de changement de cap

Le conseil de fabrique poursuit sa mission, qui consiste à veiller à l'entretien de l'église et à administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir – une tâche rendue difficile par ses moyens très limités, mais pour la-

quelle il a la chance de pouvoir compter sur des personnes qui s'engagent en faveur de l'église Saint-Vincent, que ce soit par leur travail ou par leur soutien financier. Alors qu'il avait renoncé, du fait du lancement de la souscription pour la rénovation de l'église, à organiser en 2016 une campagne de collecte en faveur du chauffage de l'église, le conseil de fabrique a enregistré deux dons représentant un montant de six cents euros pour le chauffage, auxquels se sont ajoutés un don de 240 euros de la chorale Sainte-Cécile et la quête en faveur du chauffage, d'un montant de 67,75 euros. Ce sont là des soutiens précieux, qui contribuent à la fois à la préservation de l'édifice et au confort des fidèles pendant les offices. Grâce aux dons effectués en faveur du chauffage de l'église, à la faiblesse des prix du fioul et au calendrier des livraisons de fioul, la somme collectée en fa-

veur du chauffage de l'église en 2016 a permis de couvrir les charges de combustibles, ce qui est exceptionnel. Cela dit, le conseil de fabrique a dû racheter du fioul dès janvier de cette année, puis en mars, pour un montant total de 1915 euros. Les dons ont donc bien été affectés en totalité au chauffage de l'église.

La souscription continue !

Quant à la souscription en faveur de la rénovation de l'église Saint-Vincent, elle a permis de collecter pas moins de 6424,65 euros en 2016 – une somme que le conseil de fabrique a reversée à la commune, qui a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la toiture et de rénovation du clocher et des vitraux de l'église. Le conseil de fabrique remercie vivement tous les généreux donateurs, qu'ils aient effectué des dons dans le cadre de la souscription ou en faveur du

chauffage de l'église. La mobilisation en faveur de notre église continue en 2017 et le conseil de fabrique remercie également tous ceux qui se sont déjà associés à l'opération cette année ! Si vous souhaitez vous aussi y prendre part, vous pouvez faire parvenir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2018. Vous retrouverez toutes les

informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/eglise.

Les comptes de la fabrique

La fabrique a clos l'exercice 2016 sur un excédent de 1208,25 euros. Les charges et les produits de la fabrique se présentent comme suit :

CHARGES	2016	2015
Articles de culte	309,32 €	430,18 €
Combustibles	411,32 €	2 077,50 €
Eau, gaz, électricité	274,19 €	227,82 €
Fournitures de bureau	0,00 €	42,53 €
Articles de stands	1 385,31 €	1 502,29 €
Loyers et charges locatives	150,00 €	177,00 €
Entretien et réparations	743,05 €	303,06 €
Primes d'assurances	614,07 €	606,50 €
Documentation	44,00 €	43,00 €
Publications et imprimés	151,20 €	85,00 €
Cotisations, dons et subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Déplacements, réceptions	0,00 €	0,00 €
Frais postaux et téléphone	51,80 €	59,87 €
Contributions versées (fonds pastoral)	55,81 €	61,06 €
Versement à la Communauté de paroisses	471,18 €	578,56 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	30,53 €
Sous-total des charges	4 661,25 €	6 224,90 €
Reversement souscription	6 424,65 €	0,00 €
Total des charges	11 085,90 €	6 224,90 €

PRODUITS	2016	2015
Quêtes ordinaires	1 362,51 €	931,90 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	67,75 €	301,90 €
Troncs et dons	876,10 €	1 327,80 €
Droits de la fabrique	215,00 €	229,00 €
Cartes, cierges	191,66 €	340,57 €
Intérêts bancaires	30,88 €	65,50 €
Legs, kermesses	2 654,00 €	2 969,60 €
Transfert de charges	471,60 €	0,00 €
Sous-total des produits	5 869,50 €	6 166,27 €
Dons souscription	6 424,65 €	0,00 €
Total des produits	12 294,15 €	6 166,27 €

Le loto organisé par le conseil de fabrique en 2016 lui a rapporté la somme de 1029,89 euros

(contre 1251,35 euros en 2015). Le bénéfice du loto 2017, qui a eu lieu le 26 février, se monte à 837,96 euros, soit le chiffre le plus bas enregistré depuis 2009. Au 31 décembre 2016, le patrimoine paroissial s'élevait à 19 519,72 euros (contre 18 311,47 euros au 31 décembre 2015).

Le conseil de fabrique tient à réitérer ses remercie-

ments aux donateurs qui l'aident à faire face aux charges, mais aussi à ceux qui donnent jour après jour de leur temps pour faire vivre la paroisse.

